Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le

ID: 974-219740123-20191210-DE2019\_25-AU



## DÉCISION DU MAIRE N°95 /2019

De conclure un contrat de location de terrain non bâti

Direction de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Commerce

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5°,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 10 avril 2014,

## <u>DÉCIDE</u>

Article 1<sup>er</sup>. De conclure un contrat de location d'un terrain nu, d'une surface de 3 631 m², sis dans la ZA des Grèques.

Parcelles cadastrées : BK 1430 (3576 m²) et BK 1097 (55 m²)

Entre les soussignés :

Le Bailleur: La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Le Locataire : SARL Transport Bourbon Fontaine (TBF) représentée par son président, Monsieur Bruno FONTAINE,

Moyennant le paiement mensuel de mille huit cent quinze euros et cinquante centimes (1 815,50 €).

Le paiement du loyer s'effectuera par échéance mensuelle au 5 du mois civil de référence.

Durée du contrat : du 1er janvier 2020 au 31 juillet 2020

<u>Article 2</u>. La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le

10 DEC 2019

Le Maire **Ju(e)** délégyé(e)

Omisuan LANDE

Ville de Saint-Joseph - 277 rue Raphaël Babet - B.P. 1 - 97480 Saint-Joseph